ouest france

10 RUE DU BREIL
35051 RENNES CEDEX 09 - 02 99 32 60 00

17 SEPT 10
Quotidien Prov. avec dim.
OJD : 762213

Surface approx. (cm²) : 114

Paru dans l(es) édition(s): vannes

Ploërmel -

Le gérant du magasin a-t-il forcé intranet ?

Avec son seul mot de passe, il accédait à des pages confidentielles. Il l'a dénoncé par email. Son enseigne l'a poursuivi.

Ce gérant d'un magasin M. Bricolage à Ploërmel a-t-il « forcé » le système intranet pour s'emparer des « super-pouvoirs d'administrateur » comme le prétend la direction de l'enseigne ou a-t-il agi en chevalier blanc, soucieux de dénoncer les faiblesses d'un système mal sécurisé? D'août à septembre 2009, à l'aide de ses seuls nom et mot de passe, ce commerçant indépendant accède à des pages « confidentielles » réservées aux administrateurs du système. Il le fait « **sans forcer, à l'aide du logiciel de navigation de Microsoft** ». Sur l'une d'elles figurent les noms des adhérents de la coopérative avec leur mot de passe. « **Si j'avais voulu, je pouvais créer un compte, passer des commandes sous un autre nom, accéder à la messagerie des membres du groupement. Or je n'ai rien fait de tout ça** », plaide ce chef d'entreprise qui se défend d'un usage frauduleux du système. Par contre, il signe son passage à l'aide d'e-mails ironiques où il dénonce la perméabilité du système, et se plaint de certains agissements du groupement à l'égard de ses adhérents. L'avocat de M. Bricolage parle d'e-mails « **menaçants d'un homme qui s'est senti inconfortable dans ce groupement d'achat. Mais n'a pas cherché à débattre au sein des instances de travail. Dans cette affaire, il n'y a pas d'acharnement. Nous demandons l'euro symbolique en réparation.** » Pour son avocat, le prévenu fait les frais de luttes intestines d'un groupement coopératif où on ne lui pardonnerait pas son franc-parler. « **M. Bricolage n'a pas apprécié qu'on lui dise que son système informatique n'était pas bon. Il a voulu calmer son adhérent. Mais on ne peut pas parler de fraude quand, sur la foi d'un simple guide de bonne conduite, on accède à des pages non sécurisées où on vous souhaite la bienvenue par votre nom.** »Deux mois après les faits, la parade informatique était en place. Le tribunal rendra son jugement le 7octobre.

Denis RIOU.

8976157353600F0132C847B4170235DC24865C0721C000F6A3336C4